

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU 4 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 4 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 28 août 2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, MM CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kévin, BOISGROLLIER Claude

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme THOLLET Christelle, SABOURIN Angélique, M. MARILLEAU Jean-Michel

Monsieur Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

ECLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la décision du service d'urbanisme a été prise pour le changement de l'éclairage public : il n'a pas été fait d'opposition à la déclaration préalable de travaux. Une prescription a été faite par l'Architecte des bâtiments de France : « les nouvelles lampes présenteront la même teinte que les mats existants ». M. Le Maire présente les lampadaires qui seront installés sur la commune suivant 2 tranches de travaux.

AUDIT ENERGETIQUE : SALLE DES FETES ET MAIRIE/DEBUT DE TRAVAUX

M. Le Maire rappelle que nous avons reçu un rapport à la suite de l'audit énergétique dans lequel était décliné des prescriptions de travaux à effectuer. Il dit que compte tenu des montants à investir et des travaux qui doivent être réalisés également sur la salle des fêtes, seuls quelques prescriptions pourront être réalisées comme : le changement des huisseries (en particulier pour la porte en bois côté salle des mariages), le passage en LED des luminaires, le changement des têtes thermostatiques et, du fait de son état d'usure avancée, le remplacement de la chaudière (date de 2000). M. FRAGU ajoute qu'une réflexion doit être faite concernant la non-accessibilité des toilettes de la salle des mariages. Un échange s'effectue à ce sujet. L'étude de la rénovation de cette partie des locaux sera effectuée.

M. Le Maire rappelle que par suite de l'audit structure qui avait été réalisé par le cabinet CCI Structure, un devis a été demandé afin de refaire l'enduit de la façade sur la partie endommagée. Il ajoute que nous sommes dans l'attente d'un chiffrage pour la vérification de la charpente et que nous attendons également de connaître une structure capable de faire des tests sur la brique utilisée pour l'élévation des façades.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. Le Maire dit qu'en dehors des parkings sur la commune, il n'y a pas de terrain communal susceptible d'être inscrit dans les zones d'accélération des énergies renouvelables. Un échange s'effectue sur l'agrivoltaïsme. M. Le Maire dit que les terrains susceptibles de recevoir des éoliennes sont tous des parcelles privées et qu'il est ainsi difficile de se prononcer. Les 3 zones géographiques concernées sont présentées. Ce sujet devrait être abordé prochainement par le service du département et la communauté de communes.

SORTIE PARIS

M. Le Maire dit que nous allons contacter les familles afin de savoir si les jeunes pourront venir le mardi 27 février 2024 à Paris afin de visiter le Sénat. Leur présence conditionnera la bonne réalisation de la sortie. M. Le Maire dit qu'une délibération devra être prise sur les modalités de celle-ci notamment concernant son financement.

NUMEROTATION LIEUX-DITS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines maisons qui sont numérotées actuellement sur le terrain, ne le sont pas sur le cadastre. Il dit qu'il faudra, à l'aide de listes sorties du logiciel d'urbanisme, aller sur place pour effectuer les relevés et régulariser la situation par délibération.

DIVERS

Défibrillateur

Le 15 septembre à 11h, le défibrillateur sera installé et une initiation sera proposée.

ID79

Le 19 septembre à 9h30, M. TRINCHANT d'ID79 viendra à la mairie afin d'aborder le sujet du projet de la salle des fêtes.

Devis chaises

M. Le Maire présente le devis qui nous a été envoyé pour une commande de chaises et d'un charriot afin de compléter l'existant dans la salle des mariages.

Parcelle Le Fontagnoux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est allé chez le notaire pour signer l'acte d'achat de la parcelle au fontagnoux à l'euro symbolique. Il rappelle que ce terrain servira à la défense incendie.

Photo bulletin municipal

La date du 7 octobre à 11h30 est fixée pour prendre une photo de l'ensemble du Conseil Municipal pour le bulletin 2023.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 2 octobre à 20h30 et celle des adjoints au 26 septembre à 19h. La séance est levée à 21h45.